



Compte-rendu du CHSCT du 28 février 2019

Pour ce premier CHSCT après les élections professionnelles, la CGT, 1ère organisation syndicale de Normandie et forte de ses 3 sièges, reprend le poste de secrétaire au sein de la parité syndicale.

Délégation CGT au CHSCT76	
– Sylvain CALLAY (DRFIP Fécamp) secrétaire	– Fabrice TAVERNIER (DRFIP Rouen)
– Marie GUIBERT (Douanes Le Havre)	– Marie-Pascale SOUBELET (Douanes Rouen)
– Christelle BERTIN (Douanes Le Havre)	– Francis GREGOIRE (Douanes Le Havre)

1 – Approbation des procès verbaux (PV)

Vote à l'unanimité des organisations syndicales présentes aux séances (CGT, Solidaires et FO)

Proposition de la CGT

La simplification des PV souhaitée par l'administration ne doit pas rimer avec dissimulation. Les PV doivent refléter les propos tenus en séance.

➡ Réponse du Président : il partage notre avis.

2 – Direction Nationale Garde-Côte au Havre

Le 8 mars, la première réunion de chantier a lieu avec l'Administration. Les travaux devraient débiter le 25 mars.

Suite aux demandes de la CGT, tant en local qu'en national, l'Administration a accepté la tenue d'un CHSCT commun (CHSCT 76 et CHSCT Garde-Côte), avant la mise en place d'institutions propres à ce service.

Le président signale la précipitation de la création de ce service et craint pour la mise en place au 1^{er} juillet.

Un nouveau groupe de travail aura lieu à la Direction Générale courant mars, la CGT propose aux agents intéressés par ce nouveau service de se rapprocher des élus CGT s'ils ont des interrogations.

Proposition de la CGT

La CGT demande une visite de site.

➡ Réponse du Président : il accepte, mais sans donner de calendrier précis.

3 – Registres santé sécurité au Travail

– La CGT dénonce que certaines inscriptions au registre santé sécurité au travail (RSST) n’aient pas été présentées en séance. Ces fiches émanent de la Direction Régionale des Douanes du Havre, et l’Administration n’a pas été en capacité de fournir une explication claire sur ce manquement. Pourtant ce point réglementaire est obligatoire à chaque CHSCT.

Proposition de la CGT à l’attention des agents

La CGT propose aux agents de nous informer lors de toutes inscriptions au RSST, afin de palier aux éventuels carences de l’Administration.


– Suite à une inscription d’un agent de la BSEC sur le RSST à propos d’une éventuelle manipulation d’un produit jusqu’alors jamais contrôlé par les agents (vermiculite), l’Administration renonce à son obligation de santé et de sécurité des agents.

Le Président, reprenant momentanément sa casquette de Directeur Interrégional, affirme que le principe de précaution ne doit pas être une entrave au contrôle douanier...

Rappel

La CGT insiste sur le fait que c’est bien le travail qui s’adapte aux agents, et non l’inverse.

En cas de doute, les agents ne doivent pas hésiter à prendre attache auprès de leur chef de service, afin de ne pas mettre en jeu leur santé.

 Réponse de l’Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) : en cas de nouveaux risques décelés dans l’année, le document unique peut être amendé.

– Suite à l’annonce d’un aménagement de travail réduit de Mme Duhamel, nous apprenons qu’il ne reste qu’un médecin de prévention en Seine-Maritime pour ... 2273 agents. En toute logique, le seul médecin de prévention restant, nous annonce qu’elle n’a le temps que pour les urgences !

Bien entendu, elle précise qu’il n’est pas de son ressort de distribuer des fauteuils aux collègues, sauf raisons médicales avec justificatif à l’appui.

À cette information, la CGT réagit. Si le médecin de prévention n’a plus cette compétence, il est impératif que l’Administration s’occupe du renouvellement des fauteuils usagés.

Rappel

N’hésitez pas à faire savoir à votre chef de service, ou à annoter le RSST lorsque votre matériel de travail est défectueux.

La cheffe du PMR nous a fait savoir que des crédits étaient disponibles en ce sens.

4 – Incendie Camion Scanner du Havre

Pour le moment l’enquête judiciaire n’a pas encore abouti mais la piste criminelle semble privilégiée. **La CGT insiste pour dire qu’aucune responsabilité ne peut être imputée à un agent de la BSEC.**

La CGT dénonce les manquements de l’Administration concernant la sécurisation du site, et insiste pour que l’enquête administrative interne permette que ce type d’incident ne se reproduise plus.

Pour le moment, le rapport du référent sûreté de la Police Nationale n’est pas finalisé. L’Administration l’attend afin de sécuriser le site au mieux.

À la question de la CGT sur la date d’arrivée du Scanner Mobile, l’Administration décale la mise à disposition d’un mois. Par contre, elle confirme que ce sera bien les agents de la BSEC qui armeront le Scanner Mobile.

Proposition de la CGT

– La CGT insiste sur le fait que si l'Administration avait écouté les agents sur la réparation de la porte du Hangar (où le Scanner Mobile aurait dû être remisé), celui-ci n'aurait pas été à la vue de tous, et sans doute pas incendié...

➡ Réponse du Président : bip, bip, bip...

– Encore une fois, la CGT insiste pour que la communication soit à la fois montante et descendante dans tous les services et que les demandes des agents ne restent pas toujours lettre morte.

5 – Fumigation dans les conteneurs

La CGT dénonce que depuis 2011, et les prises de décision de l'Administration locale (note du DR de l'époque : 30 minutes d'aération et port du masque obligatoire), l'Administration n'ait fait pratiquement aucune avancée. Pourtant à l'époque DR, DI, ministre du budget s'étaient engagés en faveur d'une mise en place d'un process complet de dé-fumigation, type centrale de dégazage avant toute intervention douanière.

Pourtant, la connaissance de la problématique de la fumigation a depuis évolué (de plus en plus de marchandises sont concernées), et la CGT dénonce que l'Administration ne prend pas les mesures nécessaires pour protéger les agents.

La CGT réaffirme que la préconisation en termes de santé et de sécurité au travail est la protection collective, et non individuelle, et rappelle que l'utilisation du masque est extrêmement contraignante et interdite en milieu confiné.

Proposition de la CGT

La CGT demande à l'Administration locale de prendre ses responsabilités et de mettre en place des mesures de prévention collective, sans attendre l'intervention nationale.

➡ Réponse du Président : il ne compte rien faire sans l'avis de la Centrale justement... et annonce la tenue d'un groupe de travail sur les contrôles non intrusifs et prétend que la pollution dans les conteneurs y sera abordée.

La CGT n'est pas aussi affirmative que lui, et n'oubliera pas de mentionner son nom lors ce groupe de travail (demandé et obtenu par la CGT), si l'Administration centrale omettait d'aborder ce point...

La CGT déplore que l'Administration n'ait pas pris la mesure de ce problème de santé publique, et dénonce la non application du principe de précaution. La problématique de l'amiante aurait dû inciter les pouvoirs publics, dont nos directeurs sont les représentants en région, à davantage de prudence concernant notre santé et notre sécurité.

Enfin, la CGT rappelle que certains pays européens sont à la pointe concernant ce sujet et n'ont pas hésité depuis plusieurs années à se doter de centrales de dégazage. Ces ports restent pourtant des modèles pour l'Administration française en termes de fluidité et de rentabilité, mais jamais en terme de sécurité.

6 – Fiches de signalement

Nous constatons une explosion des incivilités et des agressions envers nos collègues de la DRFIP. Si la Douane est pour le moment « un peu épargnée », la CGT a une théorie qui risque d'ébranler ce constat.

En effet, la destruction de tous les services publics (hôpitaux, écoles...) met tous les fonctionnaires en première ligne du mécontentement des usagers... et ce ne sont pas nos directeurs, au chaud dans leurs bureaux, qui vivent ce mal-être au quotidien.

Pour abonder nos propos, le Président insiste sur l'augmentation des oppositions à fonction. La CGT rappelle aux collègues que les fiches de signalement sont à leur disposition en cas d'incidents, d'incivilités, d'agressions verbales ou physiques...


7 – Travaux au STA du Havre

Les travaux au STA du Havre sont maintenant terminés et nous espérons qu'ils apporteront de meilleures conditions de travail aux collègues.

La CGT regrette de ne pas avoir été entendue lors d'un précédent CHSCT concernant des mesures de qualité de l'air avant les travaux. À la demande de l'intersyndicale, les mesures seront effectuées dans l'avenir, mais un comparatif ne sera hélas pas possible.

Proposition de l'Intersyndicale

L'Intersyndicale demande une visite de site du STA du Havre.

 Réponse du Président : demande acceptée, date à déterminer

8 – Note d'Orientations Ministérielles 2019

Cette note est une suite logique des notes des années précédentes, rien de très passionnant.

L'information la plus importante à noter :

« Le principe de création d'une nouvelle instance issue de la fusion des CT et des CHSCT a été confirmé par le gouvernement. »

Le Président ne semble pas inquiet et nous indique que cela n'est encore qu'au stade du projet. Nous ne partageons pas son avis, et craignons au contraire que la volonté de grignoter des droits syndicaux aux fonctionnaires puisse aller très vite.

9 – Prise en charge médicale par l'Administration

Par le biais du CDAS, dans certains cas particuliers, vous pouvez bénéficier de 3 rendez-vous chez un psychologue pris en charge financièrement par l'Administration.

Compte tenu de l'augmentation des restructurations et du mal-être engendré, la CGT a proposé que l'offre médicale soit élargie à différents types de médecine. En effet, les agents subissent déjà de plein fouet les restructurations, il est scandaleux que l'Administration leur impose un médecin qui ne leur agréé pas !

Proposition de la CGT

Enveloppe budgétaire à déterminer pour aller voir le médecin de son choix, suite à consultation avec la médecine de prévention.

 Réponse du Président : demande transmise au médecin coordinateur national

10 – Formations proposées par le CHSCT76

Comme tous les ans, vous pouvez bénéficier de formations financées par le CHSCT76 (premiers secours, risques électriques...). De nouvelles formations viennent enrichir le catalogue : risques du travail sur écran, stress au travail, conflits au travail, épuisement professionnel, sommeil et travail en horaires décalés. N'hésitez pas à vous inscrire !